

## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 13 novembre 2017**

### **Effacement des réseaux rue des Moulins**

Le Conseil municipal autorise le SIEML à commencer les travaux d'effacement des réseaux rue des Moulins avant la fin de l'année.

### **Nouvel arrêt de l'AVAP pour présentation en Commission régionale du Paysage et de l'Architecture**

En séance du 03 avril 2017, le Conseil municipal a arrêté l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

La préfecture du Maine et Loire dans sa synthèse des avis des Personnes Publiques Associées, en date du 27 juin 2017, a relevé des points d'incompatibilité entre le projet d'AVAP et le PLU actuellement en vigueur.

Vu que la compétence du PLUi a été déléguée à la communauté d'agglomération, il y a lieu de reprendre le dossier d'AVAP pour qu'il soit compatible avec le PLU. Ce qui se traduit par la reprise des plans réglementaires de l'AVAP concernant les zones de Rothenard, Mazières

Le Conseil municipal décide d'arrêter le nouveau projet de révision de la ZPPAUP en AVAP et de solliciter l'examen du projet par la commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

### **Règlement du concours municipal des maisons fleuries**

La commune de Montsoreau récompense les maisons, commerces, jardins et balcons fleuris.

Monsieur le Maire présente un règlement de concours municipal des maisons et jardins fleuris ouvert à tous les habitants de Montsoreau. Pour y participer, les montsoréliens sont invités à s'inscrire à l'accueil de la mairie, par mail à [mairie@ville-montsoreau.fr](mailto:mairie@ville-montsoreau.fr) ou par téléphone au 02 41 51 70 15. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site [www.ville-montsoreau.fr](http://www.ville-montsoreau.fr). La date limite des inscriptions est le 30 avril 2018.

Lors de son inscription, chaque participant se verra remettre un bon d'achat de 10 € à dépenser au « Jardin de Galy » présent sur le marché dominical de Montsoreau. En contrepartie le participant s'engage à utiliser son ou ses acquisitions, pour la mise en valeur du village.

Le jury du concours est présidé par le Maire ou son représentant. Il est composé du Maire ou de son représentant et d'un groupe de bénévoles. Les bénévoles seront invités à s'inscrire en mairie

### **Journée citoyenne**

La journée citoyenne du 28 octobre a réuni une quinzaine de personnes qui se sont réparties sur 4 chantiers

### **Manifestations 2018**

Le comité des fêtes annonce une soirée dansante le 24 février 2018

### **Soirée de remerciements**

L'équipe municipale organise une soirée de remerciements, le 14 décembre à partir de 18h30 à l'attention des bénévoles ayant participé en 2018, aux manifestations de Montsoreau

**Prochaine réunion du conseil le lundi 04 décembre 2017 à 20h30**